

CHILI

COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL

Comme suite à notre circulaire du 30 avril 1909¹ portant à la connaissance des Sociétés nationales la fondation d'une Société de la Croix-Rouge au Chili, nous avons l'avantage de compléter les indications données à cet égard par la composition du Comité central, qui ne nous a été communiquée que postérieurement.

Elle est la suivante :

- MM. Joaquin BIGORRA, *président*.
Stanislas AUGIER, *vice-président*.
D^r GERMAN VOGEL-KRUGER, *directeur chirurgien*.
Roque BLAYA-DOUGNAC, *trésorier*.
José ITHURRALDE, *secrétaire*.
JUAN CASANA, *secrétaire adjoint*.
D^r Gilberto ALESSANDRI, } *conseillers*.
Manuel TANGACIS, }

Comme nous l'avons dit, l'adresse du Comité central est :
Punta-Arenas, Chili.

CUBA

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE CUBAINE DE LA CROIX-ROUGE

*Rédigés selon les bases de la Convention de Genève et approuvés dans
l'Assemblée Suprême du 10 mars 1909.*

ARTICLE PREMIER. — « La Croix-Rouge Cubaine » se constitue sous la protection de la Convention internationale de Genève, du 22 août 1864, et sous le protectorat du Président de la République ; elle a pour but d'aider

¹ Voy. p. 137.